

# SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1971-1972

Annexe au procès-verbal de la séance du 18 novembre 1971.

## RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

*au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1972, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,*

Par M. Yvon COUDÉ DU FORESTO,

Sénateur,  
*Rapporteur général.*

TOME III

**LES MOYENS DES SERVICES ET LES DISPOSITIONS SPECIALES**  
**(Deuxième partie de la loi de finances.)**

ANNEXE N° 26

**Services du Premier Ministre.**

III. — **DIRECTION DES JOURNAUX OFFICIELS**

V. — **CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL**

VI. — **COMMISSARIAT GENERAL DU PLAN D'EQUIPEMENT  
ET DE LA PRODUCTIVITE**

*Rapporteur spécial : M. Fernand LEFORT*

---

(1) Cette commission est composée de : MM. Marcel Pellenc, président ; Paul Driant, Geoffroy de Montalembert, Max Monichon, Robert Lacoste, vice-présidents ; Louis Talamoni, Yves Durand, Jacques Descours Desacres, André Dulin, secrétaires ; Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général ; André Armengaud, Jean Bardol, Edouard Bonnefous, Roland Boscardy-Monsservin, Jean-Eric Bousch, Jacques Boyer-Andrivet, Martial Brousse, André Colin, Antoine Courrière, André Diligent, Marcel Fortier, Henri Henneguette, Gustave Héon, Roger Houdet, Michel Kistler, Fernand Lefort, Modeste Legouez, Marcel Martin, René Monory, Paul Pauly, Pierre Prost, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raynaud, Paul Ribeyre, Robert Schmitt, Henri Tournan.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (4<sup>e</sup> législ.) : 1993 et annexes, 2010 (tomes I à III et annexes 24 et 25), 2015 (tome XV) et in-8° 494.

Sénat : 26 (1971-1972).

---

Lois de finances. — Journaux officiels - Conseil économique et social - Plan - Centre d'études des revenus et des coûts (C. E. R. C.) - Centre de recherche et de documentation sur la consommation (C. R. E. D. O. C.).

## TABLE DES MATIERES

---

	Pages.
<b>Direction des Journaux officiels</b> .....	5
I. — Réflexions du rapporteur.....	6
II. — Analyse sommaire des crédits.....	7
III. — Problèmes actuels de la Direction des Journaux officiels.....	8
IV. — Examen en commission.....	11
<b>Conseil économique et social</b> .....	15
<b>Commissariat général du Plan d'équipement et de la productivité</b> .....	17
CHAPITRE I <sup>er</sup> . — <i>Observations générales</i> .....	18
A. — Les moyens des services.....	18
B. — Les subventions.....	20
CHAPITRE II. — <i>L'examen des crédits</i> .....	25
A. — Le Commissariat général du Plan.....	26
B. — Le Centre d'études des revenus et des coûts.....	27
C. — Le Comité d'organisation des recherches appliquées sur le développement économique et social.....	28
D. — Le Centre de recherche et de documentation sur la consommation.....	28
E. — Le Centre national d'information pour la productivité des entreprises.....	29

---

**DIRECTION DES JOURNAUX OFFICIELS**



## I. — Réflexions du rapporteur.

Mesdames, Messieurs,

Reprenant d'ailleurs en cela des préoccupations exprimées à l'Assemblée Nationale, votre rapporteur s'est particulièrement penché cette année sur le problème de la sous-évaluation des services rendus par la Direction des Journaux officiels. Les tarifs des ventes au numéro, des abonnements et des annonces sont maintenus à des taux artificiellement bas par l'administration. La Direction des Journaux officiels est donc contrainte d'enregistrer un déficit assez important, alors même que de grosses dépenses d'investissement sont absolument nécessaires.

Il convient, certes, de souligner que la Direction des Journaux officiels est un service public et que ses activités, comme telles, ne peuvent pas être soumises à des critères d'appréciation exclusivement commerciaux.

Toutefois, la sous-évaluation des services rendus par les Journaux officiels se traduit, en dernière analyse, par l'octroi de subventions occultes, peu justifiées, à des personnes privées, notamment aux sociétés qui procèdent à l'insertion d'annonces légales au *Bulletin des Annonces légales obligatoires* et au *Bulletin officiel des Annonces commerciales*.

Une revision des tarifs accordés par la Direction des Journaux officiels paraît donc éminemment souhaitable.

D'autre part, il conviendrait de prendre des dispositions pour mettre fin au marché de gré à gré concernant le fermage des annonces légales.

\*

\* \*

## II. — Analyse sommaire des crédits.

Le montant total des crédits de paiement prévus pour la Direction des Journaux officiels par le projet de loi de finances pour 1972 est de 38.810.082 F. Il était de 35.479.763 F en 1971 soit une progression d'un peu moins de 9,2 %.

La répartition des crédits s'effectue ainsi :

	CREDITS VOTES pour 1971.	CREDITS PREVUS pour 1972.
(En francs.)		
<b>I. — TITRE III</b>		
<i>Moyens des services.</i>		
Personnel .....	743.629	768.708
Matériel et fonctionnement des services.....	34.214.134	37.041.374
<b>II. — TITRE V</b>		
<i>Investissements exécutés par l'Etat.</i>		
<b>Journaux officiels (Equipement) :</b>		
Autorisations de programme.....	750.000	1.500.000
Crédits de paiement.....	522.000	1.000.000
<b>Total pour les Journaux officiels (excepté les autorisations de programme).....</b>	<b>35.479.763</b>	<b>38.810.082</b>

L'augmentation des crédits du titre III est due essentiellement à une mesure acquise (n° 01-05-01 : + 2.147.940 F) qui enregistre l'incidence des augmentations de salaires allouées aux personnels placés sous le régime des conventions collectives de la presse parisienne.

La progression des dépenses en capital assurera le renouvellement du matériel d'imprimerie très vétuste.

### III. — Problèmes actuels de la Direction des Journaux officiels.

La Direction des Journaux officiels constitue une régie directe dont les recettes sont versées au budget général de l'Etat (Exploitations industrielles et commerciales — ligne 105) et qui reçoit en contrepartie une dotation budgétaire destinée à couvrir ses dépenses de fonctionnement et d'équipement.

Pour 1972, les recettes prévues seront de 35 millions de francs. Le déficit important (1) qui sera constaté en 1971 ne fait que prolonger une situation déjà ancienne due, pour l'essentiel, à une sous-estimation des services rendus par les Journaux officiels.

Les recettes des Journaux officiels ont en effet été assurées en 1970 à raison de 27,70 % par le produit des abonnements et des ventes et à raison de 72,30 % par le produit des annonces. Or le tarif des abonnements qui est fixé par décret n'a pas été augmenté depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1958. La vente au numéro est faite au prix unique de 0,50 F depuis le 30 décembre 1966. Par ailleurs, à la suite notamment des textes parus en 1966 concernant les sociétés et la protection des actionnaires, les annonces publiées au *Bulletin des Annonces légales obligatoires* et au *Bulletin officiel des Annonces commerciales* représentent une très lourde charge pour l'exploitation des Journaux officiels en raison de la concentration des publications sur certaines périodes de l'année et dans des temps précis imposés par la réglementation sur les sociétés ; le tarif linéaire actuellement pratiqué (5 francs la ligne de 21 cicéros, soit 65 lettres ou espaces) est inférieur de plus de 75 % à celui qui a été fixé par le préfet de Paris pour les journaux spécialisés d'annonces légales.

Il convient d'ajouter, comme l'avait déjà fait l'année dernière le rapporteur de la Commission des Finances du Sénat, que depuis très longtemps un contrat d'affermage de la publicité lie la Direction des Journaux officiels à l'Agence Havas qui assure la collecte des annonces. Celle-ci perçoit en contrepartie une commission qui s'impute en déduction de recette.

---

(1) Il faut souligner que la dotation budgétaire des Journaux officiels fait souvent l'objet en cours d'année de virements de crédits. C'est ainsi que les crédits initialement prévus pour 1971 (35,5 millions de francs) ont dû être majorés au cours de l'exercice d'un virement de 9.360.000 francs provenant du budget des charges communes).

Ces dispositions, héritées d'une époque où les annonces étaient essentiellement obtenues par voie de démarchage, n'ont plus de raison d'être aujourd'hui où les quatre cinquièmes des annonces publiées par les Journaux officiels sont obligatoires.

De leur côté, les dépenses de la Direction des Journaux officiels enregistrent la hausse des prix des matières premières et l'augmentation des rémunérations de personnel.

Il faut rappeler que tout le personnel des Journaux officiels à l'exception de 17 fonctionnaires, est placé sous le régime des conventions collectives de la Presse parisienne, qu'il s'agisse des ouvriers de la Société de composition et d'impression des Journaux officiels (1) (linotypistes, typographes, correcteurs, clicheurs, imprimeurs) ou des autres collaborateurs (mécaniciens, électriciens, techniciens divers, brocheurs et brocheuses, cadres techniques et administratifs, comptables et employés), qui sont directement recrutés par la Direction des Journaux officiels.

L'augmentation de crédit de 2.147.940 F au titre des mesures acquises est destinée à couvrir l'incidence des relèvements de salaires des personnels de presse, prévus par la convention collective de la Presse parisienne (3,50 % au 1<sup>er</sup> novembre 1970, 3 % au 1<sup>er</sup> mai 1971).

La Direction des Journaux officiels doit également procéder à des dépenses d'investissement absolument nécessaires qui se traduisent par une nette augmentation de ses crédits de paiement et de ses autorisations de programme (respectivement 1.000.000 F et 1.500.000 F contre 522.000 F et 750.000 F l'année dernière).

L'état du matériel permet en effet difficilement de mener à bien les travaux qui sont confiés à la Direction ; ceci est particulièrement vrai dans les périodes assez fréquentes, où un travail intensif est demandé à la Direction, tel par exemple la discussion et la publication du budget, la composition et l'impression du rapport du VI<sup>e</sup> Plan. La situation du secteur de la composition, qui est le secteur de base, est particulièrement préoccupant ; 33 machines sur 47 ont plus de quatorze ans, 12 d'entre elles sont entrées en service en 1922, soit il y a cinquante ans, et il convient de noter que ce matériel est employé d'une manière permanente,

---

(1) Selon une convention très ancienne conclue entre l'Etat et la Société ouvrière de composition et d'impression des Journaux officiels, cette dernière fournit le personnel nécessaire à la composition, au clichage et à l'impression du journal.

par suite de l'existence du système des  $3 \times 8$ . De ce fait, la production journalière est diminuée, et pour de nombreuses machines, en raison de leur usure, il n'est pas possible d'exiger des ouvriers l'exécution complète des piges prévues par les conventions collectives.

Des constatations analogues pourraient être faites sur d'autres catégories de matériels. Si un délai de douze ans peut être considéré comme la période normale d'amortissement du matériel, ont été mises en service avant 1960, 9 presses à imprimer sur 13, 4 des 6 imprimeuses bande-adresse — deux d'entre elles ayant respectivement vingt-cinq et vingt-neuf ans de services — les 4 plieuses et metteuses sous bandes, 3 massicots sur 5 dont l'un a vingt et un ans de services...

Il s'agit de matériel classique, la situation des crédits n'ayant pas permis l'achat de nouveau matériel, mais simplement le renouvellement partiel de celui qui était arrivé à bout d'usage.

L'emploi d'anciens matériels et l'usure prématurée de machines de fabrication récente, construites pour fonctionner une douzaine d'années au maximum, à raison de cinquante heures par semaine au plus, freinent la production car les pannes sont plus fréquentes et plus importantes. Les services d'entretien, débordés, interviennent de plus en plus souvent, le nombre d'heures consacrées aux grosses réparations augmente sans cesse ; le coût des pièces détachées et matières premières pour fabrication de pièces introuvables chez le constructeur, qui en a arrêté la fabrication, ou livrables dans des délais trop longs, augmente lui aussi d'année en année.

L'insuffisance des crédits d'investissement alloués depuis de nombreuses années à la Direction des Journaux officiels, malgré les demandes qui ont été faites, a pour conséquence l'impossibilité de conduire une politique réelle de remplacement et d'amortissement du matériel. Ainsi, pour un parc de 141 machines, dont certaines sont très importantes, les crédits d'investissement ont été pour la période de 1965 à 1971, soit pour sept ans, de 22.700 F par machine, soit 3.242 F par an et par machine.

L'effort d'investissement amorcé dans le projet de budget pour 1972 ne fait donc que combler un très grave retard, et devra être poursuivi et même amplifié dans les prochaines années, de façon à parvenir dans six ou sept ans à une situation normale.



La Direction des Journaux officiels procède également à une réorganisation de son service commercial, qui doit traiter jusqu'à 20.000 lettres par jour. Une étude d'ensemble a conclu à l'automatisation du service commercial. Le projet, qui recevra un début d'application en 1972 (le crédit prévu est de 300.000 F), a été approuvé par la Commission ministérielle de l'Informatique auprès du Premier Ministre le 22 avril 1971.

#### IV. — Examen en commission.

La Commission des Finances a examiné les crédits de la Direction des Journaux officiels lors de sa séance du 10 novembre 1971.

Sous le bénéfice des observations qui précèdent, la Commission des Finances soumet à l'appréciation du Sénat les crédits de la Direction des Journaux officiels pour 1972.

ANNEXE

TABLEAU COMPARATIF DES COÛTS DE REVIENT ANNUELS ET DES RECETTES DE VENTE  
DES PUBLICATIONS DES JOURNAUX OFFICIELS

ÉDITIONS « 1970 »	NOMBRE de numéros.	PAGINATION moyenne par numéro.	PRIX DE REVIENT moyen du numéro (base : 0,02589 la page).	PRIX DE REVIENT annuel.	PRIX DE VENTE du numéro (b).	PERTE par numéro.	NUMÉROS VENDUS (hors abonnement).		PRIX de l'abonnement annuel (e).	NOMBRE D'ABONNEMENTS au 31 décembre 1970.		
							Nombre.	Produit (d).		Administra- tifs.	Particuliers.	Total.
<i>Lois et décrets.....</i>	303 + 13 tables.	44	1,14	»	0,50	— 0,64	378.332	174.957	65	24.672	29.452	54.124
<i>Débats Assemblée nationale.....</i>	122	56	1,45	»	0,50	— 0,95	29.837	14.941	22	5.511	3.147	8.658
<i>Débats Sénat.....</i>	75	44	1,14	»	0,50	— 0,64	13.724	6.888	16	4.206	3.132	7.338
<i>Avis Conseil économique et social.....</i>	13	60	1,55	»	0,50	— 1,05	14.509	7.343	8	2.240	2.623	4.863
<i>Documents Assemblée nationale.....</i>	14	64	(g) 1,66	»	0,50	— 1,16	»	»	30	826	1.535	2.361
<i>Documents Sénat :</i>												
<i>Session avril.....</i>	199	20	0,52	»	0,50	— 0,02	»	»	30	615	851	1.466
<i>Session octobre.....</i>	228	32	0,83	»	0,50	— 0,33	»	»				
<i>Documents administratifs.....</i>	25	24	0,62	»	0,50	— 0,12	39.344	19.702	9	879	1.439	2.318
<i>Bulletins officiels :</i>												
<i>Des Décorations.....</i>	15	36	0,93	»	0,50	— 0,43	2.692	1.350	8	3.310	2.063	5.373
<i>Des Annonces légales obligatoires.....</i>	160	68	1,76	»	0,50	— 1,26	45.734	(e) 17.176	45	110	1.715	1.825
<i>Des Annonces commerciales.....</i>	243	92	2,38	»	0,50	— 1,88	10.307	(e) 4.407	60	600	3.153	3.753
<i>Des Annonces des marchés publics....</i>	52	32	0,83	»	0,50	— 0,33	542	271	30	114	1.224	1.338
<i>Des Services des prix.....</i>	22	16	0,41	»	(c) 0,20	— 0,21	21.863	4.379	6,50	1.884	9.438	11.322
<i>Textes d'intérêt général.....</i>	256	64	1,66	»	0,50	— 1,16	389.428	183.217	40	207	741	948

Brochures .....	100	172	4,45	»	} Variab- les se- lon vo- lume. }	»	618.024	} 3.710.399	30	} (Abonnement spécial aux brochures 1014 « Traitements des fonctionnaires ».)	15.956	
Codes et modificatifs.....	11	166	4,30	»		»	39.351		»		»	»
<i>Revue des marchés publics</i> .....	6	(f) 130	»	»	6	»	2.977	9.427	30	1.738	885	2.623
<i>Bulletins ministériels (d) :</i>												
Santé publique.....	59	(f) 124	»	»	} 2 }	»	} 9.658	} 21.723	55	2.258	2.897	5.155
Sécurité sociale.....	57	(f) 92	»	»		»			»	40	2.316	2.018
Travail et main-d'œuvre.....	46	(f) 68	»	»	1	»	2.452	1.350	20	1.828	774	2.602
Equipement .....	148	(f) 56	»	»	2	»	45.419	120.314	60	7.272	1.416	8.688
Offices des céréales.....	29	(f) 80	»	»	6	»	226	1.772	35	1.308	548	1.856
Aviation civile.....	16	(f) 140	»	»	4	»	19	76	40	1.420	40	1.460
Recueil des actes administratifs de la région parisienne.....	5	(f) 200	»	»	3	»	110	332	15	2.327	211	2.538
Recueil des traités, accords et conven- tions .....	119	(f) 12	»	»	3	»	209	4.555	58	315	57	372
<i>Finances (comptabilité publique) :</i>												
Bulletin des services extérieurs du Trésor .....	24	(h) 24	»	»	} Non vendus. }	»	»	»	»	} Servis aux divers comptables du Trésor sur les in- structions de la Direction de la Comptabilité publi- que. en moyenne 9.500 exemplaires.		
Instructions .....	166	(h) 28	»	»		»	»	»	»			
Notes de service.....	435	(h) 8	»	»		»	»	»	»			
<i>Divers ministères :</i>												
Travaux urgents.....	203	(h) 36	»	»	Non vendus.	»	»	53.366	»	»	»	»

(a) Les prix des abonnements ont été fixés en dernier lieu par décret n° 57-1370 du 31 décembre 1957 (*Journal officiel* du 1<sup>er</sup> janvier 1958).

(b) Quant à la vente au numéro elle est faite au prix unique de 0,50 F (décret n° 66-1048 du 30 décembre 1956, *Journal officiel* du 31 décembre 1966) à la suite d'une étude du Ministère de l'Economie et des Finances (Direction du Budget : Organisation et Méthodes) qui avait recommandé cette unification des tarifs, l'ancienne méthode des prix, variables selon le volume des numéros, déroulant les usagers et entraînant de coûteuses correspondances.

(c) Seul le *Bulletin officiel des services des prix* est toujours vendu à 0,20 F mais cette édition ne comporte que très rarement plus de 16 pages.

(d) Y compris les frais d'affranchissement des numéros pour l'étranger.

(e) Pour ces bulletins, le fermier des annonces (Havas) bénéficie d'une remise spéciale de 30 % sur les numéros justificatifs d'insertions commandés à l'avance.

(f) Les frais d'impression et d'expédition de ces bulletins sont remboursés par les ministères concernés, sous déduction des recettes de vente et d'abonnements encaissées par la Direction des Journaux officiels.

(g) Seuls sont imprimés par le *Journal officiel* les documents concernant des conventions internationales, dont il détient la composition ; les autres documents destinés aux abonnés, sont remboursés globalement à l'Assemblée Nationale.

(h) Les documents sont expédiés pour le compte ou remis aux administrations intéressées qui soldent les frais réels d'impression et de poste.

**CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL**

---

De 1971 à 1972, la dotation du Conseil économique et social passera de 24,6 millions de francs à 26,7 millions de francs, soit une progression de 8,5 %

Les crédits seront ainsi répartis :

	CREDITS VOTES en 1971	CREDITS PREVUS pour 1972
	(En francs.)	
<b>Titre III.</b>		
<b>MOYENS DES SERVICES</b>		
<i>Personnel.</i>		
Dont :		
Indemnités des membres du Conseil économique et social et des sections.....	16.600.000	18.200.000
Dépenses de personnel.....	6.100.000	6.600.000
<i>Matériel.</i>	1.900.000	1.900.000
Total pour le Conseil économique et social.....	24.600.000	26.700.000

L'augmentation des crédits, de 2,1 millions de francs, correspond à raison de 1.868.500 F à une mesure acquise, et à raison de 231.500 F à une mesure nouvelle d'ajustement aux besoins.

\*  
\* \*

La Commission des finances a examiné les crédits du Conseil économique et social lors de sa séance du 10 novembre 1971.

Elle soumet à l'appréciation du Sénat le projet de budget du Conseil économique et social pour 1972.

**COMMISSARIAT GENERAL DU PLAN D'EQUIPEMENT  
ET DE LA PRODUCTIVITE**

---

## CHAPITRE I<sup>er</sup>

### OBSERVATIONS GENERALES

Les crédits inscrits dans le budget que nous examinons concernent non seulement le Commissariat général du Plan, mais également divers organismes qui lui sont rattachés (Centre d'étude des revenus et des coûts ou C. E. R. C., Comité d'organisation des recherches appliquées sur le développement économique et social ou C. O. R. D. E. S.) ou qui reçoivent de lui des subventions tels que le Centre de recherche et de documentation sur la consommation (C. R. E. D. O. C.) ou le Centre national d'information pour la productivité des entreprises (C. N. I. P. E.).

Au total, ces crédits représentent un peu moins de 38 millions de francs répartis en deux titres :

- 15 millions de francs au titre III pour les moyens des services ;
- 22,5 millions de francs au titre IV qui concerne les interventions publiques sous forme de subventions.

#### A. — Les moyens des services.

Les crédits afférents aux moyens des services servent au financement des moyens en personnel et en matériel mis à la disposition du Commissariat général du Plan proprement dit, du Centre d'étude des revenus et des coûts (C. E. R. C.) et du Comité d'organisation des recherches appliquées sur le développement économique et social (C. O. R. D. E. S.).

Les services du Plan constituent une administration légère : 187 personnes en 1971, comportant une proportion élevée de fonctionnaires de haut niveau, chargée d'assister les commissions et groupes de travail dans l'élaboration du Plan et d'en suivre l'exécution. La souplesse des structures, la grande mobilité du personnel

composé de fonctionnaires détachés et de contractuels, permettent au Commissariat général de s'adapter à la diversité des tâches qui lui sont confiées.

Des travaux sont poursuivis dans des domaines aussi divers que le financement du Plan, le secteur industriel, les affaires sociales, la régionalisation et les activités agricoles. Des études économiques permettent de préciser les aspects nouveaux de la recherche tels que la socio-économie, sans pour autant que soient négligés les problèmes de l'énergie, des transports, des télécommunications.

Le C. E. R. C., créé par décret du 18 avril 1966, est placé auprès du Commissariat général du Plan. Primitivement chargé de rassembler et de mettre à la disposition du Gouvernement et des parlementaires économiques et sociaux les éléments d'information nécessaires à la mise en œuvre d'une politique des revenus et à la connaissance des coûts qui puisse éclairer la position de l'économie française vis-à-vis des économies étrangères, le C. E. R. C. a reçu en 1967 la mission complémentaire d'examiner les accords dits de participation au sein des entreprises dérogeant aux règles du régime général.

La structure administrative est extrêmement légère puisqu'il est prévu en 1972 quinze postes budgétaires de chargés de mission ou d'études et dix emplois de secrétaires.

Quant au C. O. R. D. E. S., créé pour prendre le relai de l'action concertée « socio-économie du développement » assurée jusqu'alors par la Délégation générale de la D. G. R. S. T., il fonctionne avec des moyens extrêmement réduits. Simple comité, il n'a pas d'autonomie administrative, ses moyens lui sont fournis par le Commissariat général auquel il est budgétairement rattaché et avec qui il travaille en étroite liaison.

Telles sont les observations que votre rapporteur peut présenter sur l'emploi des crédits du titre III dont le total de 15,3 millions de francs est ainsi réparti :

Commissariat général du Plan.....	12.266.973 F.
C. E. R. C.....	2.478.275
C. O. R. D. E. S.....	563.564
Dépenses diverses non ventilées.....	19.410



## B. — Les subventions.

En face de la modestie de ces moyens de fonctionnement, on doit remarquer la relative importance des crédits d'interventions publiques dont le montant de 22,5 millions de francs correspond à des subventions accordées :

- au Centre de recherche et de documentation sur la consommation (C. R. E. D. O. C.): 1.400.000 F ;
- au Centre national d'information pour la productivité des entreprises (C. N. I. P. E.): 14.080.783 F ;
- à la recherche en socio-économie: 7.074.000 F.

Organisme scientifique de caractère semi-public fonctionnant sous la tutelle du Commissariat général du Plan, le C.R.E.D.O.C. a été créé en 1955. Il dispose donc d'une expérience déjà longue sur les études et recherches sur la consommation qu'il conduit en étroite coordination avec l'I. N. S. E. E. La subvention qu'il reçoit au titre du budget du Commissariat général du Plan lui permet d'équilibrer son budget évalué pour 1971 à 5,8 millions de francs. Elle représente ainsi chaque année 15 à 20 % des ressources que le C. R. E. D. O. C. consacre à ses travaux sur l'évolution de la consommation, le comportement des consommateurs et des épargnants et le marché des biens et services individuels et collectifs. L'intérêt présenté par ces travaux et la fragilité de la situation financière du C.R.E.D.O.C. semblent justifier l'accroissement en 1972 de la subvention qui lui est accordée d'autant qu'il a accompli un effort indéniable pour diversifier ses ressources. Cette diversification depuis 1967 est due exclusivement à l'accroissement des marchés d'études publics ou privés qui sont passés de 1,6 million en 1967 à 3,8 millions en 1970 alors que la subvention et les contrats de recherche plafonnaient entre 1,5 et 1,7 million. Cette diversification des ressources, voulue par ses autorités de tutelle, a permis au C. R. E. D. O. C. de renouveler très largement ses thèmes et ses méthodes — or la raison d'être d'un organisme de recherche est précisément d'innover — mais cette diversification même n'est pas étrangère aux déficits des derniers

exercices car le C. R. E. D. O. C. a dû simultanément autofinancer ses investissements en méthodes et projets nouveaux — et donc la formation de ses chercheurs — ainsi que ses immobilisations, réserves et fonds de roulement, car il n'a jamais disposé de fonds propres ni de la moindre dotation en capital.

La subvention pour la recherche en socio-économie a un double objet. Pour un peu moins du tiers elle correspond à des programmes d'études exécutés sous l'égide du Commissariat général par des bureaux d'études publics en liaison étroite avec les travaux d'experts pour la préparation des plans. Pour le reste il s'agit de l'action concertée « socio-économie du développement » entreprise en 1965 par la Délégation générale de la recherche scientifique et technique (D. G. R. S. T.) et reprise depuis 1970 par le C. O. R. D. E. S.

Ses objectifs visent, d'une part, à coordonner les demandes des administrations en matière de recherches en sciences sociales, d'autre part, à orienter par le moyen de contrats, vers des travaux d'intérêt général susceptibles d'applications concrètes, les économistes et autres chercheurs des secteurs public et privé. Ses travaux permettent ainsi d'enrichir les méthodes de planification et du développement économique et social.

Une très légère administration des contrats de recherche du C. O. R. D. E. S. lui permet de suivre de façon efficace l'exécution des contrats.

L'année 1970 ayant été largement employée à la définition des principes d'actions et du programme, c'est en 1971 que les contrats de recherche ont pris une plus grande importance, ce qui explique l'accroissement des crédits attribués au C. O. R. D. E. S. pour cette année.

Ses recherches touchent à des domaines très divers et sont consacrées, autant que possible, à l'étude d'aspects concrets des changements économiques et sociaux internes à la société française et de l'environnement international en ce qu'ils modifient les données de la planification française.

Les centres de recherche contractants sont, dans l'ordre de fréquence, les laboratoires universitaires, les bureaux d'études publics et quelques grandes sociétés d'études privées.

Votre rapporteur n'élève aucune objection devant la très légère augmentation de la subvention affectée à la recherche en socio-économie.

En revanche, il émet quelques réserves, partagées par votre Commission des Finances, devant l'importance de la subvention accordée au Centre national d'information pour la productivité des entreprises (C. N. I. P. E.). S'élevant à plus de 14 millions de francs, cette subvention représente près de 40 % de l'ensemble des crédits inscrits au budget du Commissariat général du Plan et l'équivalent de la dotation des services du Commissariat proprement dit. Association de caractère tripartite, réunissant des représentants des principales administrations économiques et sociales et des organisations syndicales d'employeurs et de salariés, le C. N. I. P. E., d'abord chargé d'élaborer et de mettre en œuvre une politique d'information visant à favoriser une gestion efficace des entreprises, a vu sa mission élargie à la demande du Premier Ministre. Dans cette nouvelle optique, il lui appartient de « susciter et appuyer un vigoureux effort pour accroître la compétence économique des Français ». A cette fin les moyens mis en œuvre par le C. N. I. P. E. sont très divers : réalisation de brochures ou de films documentaires, publications diverses, subventions aux agents d'information, journaux, radios, etc., organisation de stages et colloques.

Il est difficile après une seule année d'expérience de juger des résultats obtenus. Toutefois, un certain nombre d'indices donnent à penser à votre rapporteur que la brutale augmentation des crédits qui ont doublé de 1970 à 1971 n'a pas eu simplement pour conséquence de permettre au C. N. I. P. E. de remplir sa nouvelle mission. Une évolution plus progressive des crédits aurait évité la dispersion des activités, des doubles emplois, des interventions d'un intérêt douteux. C'est pourquoi, afin d'inciter le C. N. I. P. E. à plus de rigueur et d'efficacité dans son action en la concentrant sur quelques opérations bien sélectionnées, il vous propose, au nom de votre Commission des Finances, un amendement tendant à réduire de 1 million de francs les crédits du titre IV inscrits au budget des services du Premier Ministre, section VI, Commissariat général du Plan d'équipement et de la productivité.

D'autre part, votre rapporteur, approuvé par la commission, attire l'attention du Gouvernement sur la multiplicité des enquêtes et des études et la diversité des organismes chargés de les effectuer. Y a-t-il liaison entre les divers organismes ? N'y a-t-il pas pléthore d'enquêtes dans certains domaines ?

Il serait sans doute nécessaire d'obtenir qu'une étude approfondie soit faite sur les différents organismes d'investigation et d'information, de définir clairement leurs buts, leur programme des dernières années.

Il serait utile de savoir si, lors des études régionales, des collectivités — conseils municipaux et conseils généraux — sont consultées.

## CHAPITRE II

### EXAMEN DES CREDITS

Les crédits inscrits au budget du Commissariat général du Plan d'équipement et de la Productivité se répartissent ainsi par nature de dépenses :

NATURE DES DEPENSES	1971	SERVICES votés.	1972 MESURES nouvelles.	TOTAL
<b>TITRE III</b>				
<i>Moyens des services.</i>				
Rémunérations du personnel .....	6.840.115	6.645.452	+ 640.210	7.285.662
Prestations sociales .....	830.355	823.905	+ 67.035	890.940
Matériel et dépenses diverses de fonction- nement .....	1.703.108	1.621.770	+ 149.000	1.770.670
Diffusion des travaux du commissariat et des commissions .....	438.800	138.800	+ 5.000	143.800
Travaux et enquêtes .....	1.125.150	1.015.150	+ 4.422.000	5.237.150
<b>Total titre III .....</b>	<b>10.937.528</b>	<b>10.244.977</b>	<b>+ 5.083.245</b>	<b>15.328.222</b>
<b>TITRE IV</b>				
<i>Informations publiques.</i>				
Subventions au CREDOC .....	1.045.000	1.045.000	+ 355.000	1.400.000
Subventions au CNIPE .....	14.222.783	14.222.783	— 142.000	14.080.783
Subventions pour la recherche en socio-écono- mie .....	7.044.000	7.044.000	+ 30.000	7.074.000
<b>Total titre IV .....</b>	<b>22.311.783</b>	<b>22.311.783</b>	<b>+ 243.000</b>	<b>22.554.783</b>
<b>Total titres III et IV .....</b>	<b>33.249.311</b>	<b>32.556.760</b>	<b>+ 5.326.245</b>	<b>37.883.005</b>

Il a paru intéressant à votre rapporteur de présenter également une ventilation des crédits par service qui figure dans le tableau ci-dessous :

**Répartition par organisme des crédits (titre III)  
ou des subventions (titre IV) de fonctionnement.**

	TITRE III	TITRE IV	TOTAL
Commissariat général du Plan.....	12.266.973	1.974.000	14.240.973
Centre d'études des revenus et des coûts...	2.478.275	>	2.478.275
Centre de recherche et de documentation sur la consommation (C. R. E. D. O. C.).....	>	11.400.000	11.400.000
Centre national d'information pour la pro- ductivité des entreprises (C. N. I. P. E.)...	>	14.080.783	14.080.783
Comité d'organisation des recherches appli- quées sur le développement économique et social (C. O. R. D. E. S.).....	563.564	5.100.000	5.663.564

**A. — Le Commissariat général du Plan.**

Au titre des mesures acquises, le commissariat voit sa dotation réduite de 742.000 F. Cette évolution correspond :

— à un accroissement de 300.000 F des crédits de personnel et de loyer pour financer notamment l'amélioration des rémunérations et de la protection sociale des fonctionnaires ;

— à une réduction de 1.092.000 F à la suite de la suppression de crédits inscrits en 1971 à titre non renouvelable pour la préparation du VI<sup>e</sup> Plan et la publication des rapports des groupes et commissions. Cet abattement entraîne la suppression de 10 emplois de chargé de mission.

Au titre des mesures nouvelles, les services du commissariat bénéficient d'un supplément de dotation de 4.700.000 F correspondant :

— à un renforcement des moyens en personnel et en matériel (537.000 F). Ces crédits entraînent notamment la création de quatre

postes de chargé de mission. Cette mesure n'est contradictoire qu'en apparence avec la suppression de dix emplois de même nature. Elle répond, en fait, à une modification dans l'activité des services, orientée à la suite de l'adoption du VI<sup>e</sup> Plan, vers la planification régionale ;

— à l'inscription d'un crédit supplémentaire de 4.172.000 F au chapitre 34-04 « Travaux et enquêtes », dont la dotation atteindra 5.237.000 F en 1972. Le commissariat effectue chaque année des études ayant pour objet d'améliorer la connaissance de certains phénomènes financiers, économiques (industriels et agricoles) et sociaux. Il réalise de la sorte des études dites « Recherches urbaines » qui, jusqu'en 1971, ont été financées sur des crédits ouverts au budget des charges communes et transférés en cours d'année jusqu'en 1970 à un chapitre 34-05 inscrit pour mémoire au budget du Commissariat, remplacé en 1971 par un article ouvert au chapitre 34-04. Désormais ces crédits sont inscrits directement au budget du Commissariat, ce qui gonfle apparemment sa dotation de 3.500.000 F.

Pour le surplus, soit 672.000 F, l'accroissement des crédits du chapitre « Travaux et enquêtes » doit permettre au Commissariat d'assurer le contrôle de l'exécution du VI<sup>e</sup> Plan grâce à la mise en œuvre des nouveaux indicateurs statistiques, à la poursuite d'études sur certains secteurs industriels.

#### **B. — Le Centre d'étude des revenus et des coûts.**

La dotation du C. E. R. C. augmente de 49.000 F au titre des mesures acquises.

Chaque année, le C. E. R. C. reçoit du Premier Ministre une lettre lui précisant les missions qui lui sont confiées pour l'année suivante. La lettre du 23 juillet 1971 met l'accent, d'une part, sur les études relatives au phénomène inflationniste, à la connaissance des revenus non salariaux, à la dispersion des coûts salariaux directs et indirects, d'autre part, sur la poursuite des études entamées en 1970-1971 concernant le coût de l'hospitalisation, l'information économique du public et la situation de l'hôtellerie française.

Compte tenu de ce programme de travail, le C. E. R. C. a demandé la création d'un quinzième poste budgétaire de chargé de mission et de trois postes de secrétaire. La mesure nouvelle correspondante s'élève à 280.000 F et la dotation globale du C. E. R. C. en 1972 à 2.478.275 F.

**C. — Le Comité d'organisation des recherches appliquées sur le développement économique et social (C. O. R. D. E. S.).**

Le C. O. R. D. E. S. bénéficie au titre III d'un crédit supplémentaire de 100.000 F pour le renforcement de ses moyens administratifs, d'ailleurs très légers, grâce auxquels il assure la gestion d'une partie des crédits inscrits au titre IV, chapitre 44-13 « Subvention à la recherche en socio-économie ».

Les crédits mis ainsi à sa disposition passent de 5 à 5,1 millions de francs.

**D. — Le Centre de recherche et de documentation sur la consommation (C. R. E. D. O. C.).**

Il faut ajouter à ce qui a été dit plus haut au sujet du C. R. E. D. O. C. qu'une partie importante de ses travaux (selon les années de 20 à 35 %) sont en effet réalisés à la demande du Plan.

A l'occasion de la préparation du VI<sup>e</sup> Plan, le C. R. E. D. O. C. a par exemple participé aux groupes long terme qui se sont réunis entre la fin de 1967 et le milieu de 1969.

Le C. R. E. D. O. C. a également contribué aux travaux de plusieurs commissions, notamment santé et sécurité sociale et recherche.

En plus de la participation aux travaux des groupes et commissions (qui entraînent toujours une préparation de dossiers), les travaux de base du C. R. E. D. O. C. sur le comportement des familles, notamment dans le domaine des biens et services collectifs sont définis en plein accord avec le Commissariat général du



Plan. Il en est ainsi tout spécialement en ce qui concerne le logement et les équipements sociaux, la politique familiale, la santé, les personnes âgées, l'éducation, la redistribution des revenus. Même lorsque les travaux du C. R. E. D. O. C. sur les grands thèmes intéressant la politique sociale du pays sont exécutés grâce à des crédits d'études ou des contrats de recherche avec d'autres administrations, les travaux préparatoires et la synthèse des résultats sont réalisés en collaboration avec le Plan.

Une partie importante de ces travaux sont des opérations de recherche en sciences sociales : en raison de cette caractéristique, la mesure n° 01-17-01 prévoit l'ouverture d'un crédit supplémentaire de 355.000 F dont 200.000 F alloués au titre de la recherche scientifique.

La subvention du C. R. E. D. O. C. sera ainsi portée à 1.400.000 F en 1972.

#### **E. — La subvention au Centre national d'information pour la productivité des entreprises (C. N. I. P. E.).**

La subvention inscrite en faveur du C. N. I. P. E. au titre IV (chap. 44-12) du budget du Commissariat général du Plan, représente 90 % des ressources de cet organisme. Elle subit un abattement de 142.000 F qui la réduit pour 1972 à 14.080.783 F.

La Commission des Finances de l'Assemblée Nationale avait elle-même proposé une réduction de la subvention d'un million de francs par un amendement qui n'a pas été adopté par l'Assemblée. L'attitude de la commission se fondait semble-t-il, sur l'inégale valeur des travaux du C. N. I. P. E.

Pour les raisons exposées précédemment, votre Commission des finances vous propose, elle aussi, de procéder à un abattement de 1 million de francs sur les crédits prévus.

\*  
\* \*

Compte tenu des observations qui précèdent et de l'amendement qu'elle a adopté, la Commission des Finances soumet à l'appréciation du Sénat les crédits inscrits à la section VI : Commissariat général du Plan et de la Productivité, du budget des services du Premier Ministre.

## AMENDEMENT PRESENTE PAR LA COMMISSION

### *Article 15.*

#### ETAT B

##### **Services du Premier ministre.**

Section VI. — *Commissariat général du Plan d'équipement et de la productivité.*  
Titre IV : + 243.000 F.

**Amendement :** réduire ce crédit de 1.000.000 F.